



Adhésion 2021

Madame, Monsieur,

La crise sanitaire que nous traversons depuis une année, ne nous a pas permis de pratiquer nos activités, celles que nous avons programmées pour 2020. Nous avons cependant fait de notre mieux, dans le strict respect du cadre réglementaire fixé par les directives gouvernementales successives (voir nos LIP, 47, 48,49).

Aussitôt que les conditions le permettront, c'est avec le plus grand plaisir que nous nous retrouverons à notre AG, pour des visites de notre beau patrimoine, pour reprendre nos actions avec les jeunes (MFR, Collège, lycée etc...).

Compte tenu du contexte actuel inédit, nous vous sollicitons afin de renouveler votre adhésion, notre AG en « présentiel » n'étant pas envisageable à ce jour. La présente démarche est conforme aux dispositions de la loi de 1901 à laquelle toute association est soumise. Nous vous demandons aussi de nous accorder un soutien financier par vos dons. Notre association doit en effet faire face à des frais fixes (assurances, cotisations, timbres, impression de nos « L.I.P », abonnement internet, gestion du site, etc.).

Notre association est reconnue d'intérêt général. A ce titre, tous les dons que vous lui consentirez feront l'objet sans exception d'une déduction fiscale à **hauteur de 66 % de leur montant :**

=> **pour un don de 100 € le coût réel ne sera que de 34 €,**

=> **pour 200 € le coût réel sera de seulement 68 €,**

=> **pour un don de 300 € le coût véritable sera de 102 €, etc..**

Un reçu fiscal vous sera remis dès réception, selon le montant de votre don à faire au plus tôt et en tout état de cause, au plus tard avant le 31 décembre 2021.

Cette année, à la demande de nombreuses personnes, nous souhaitons rééditer notre « autoguide », et, si nos finances et la situation sanitaire nous le permettent, nous vous proposerons des « Journées du Patrimoine » inédites et exceptionnelles... Nous espérons sincèrement que vous et nous serons tous au rendez-vous !

Nous avons besoin de votre soutien. Vous trouverez ci-dessous un bulletin à cet effet. Nous vous remercions par avance et comptons vraiment sur votre fidélité.

Très cordialement, votre association « MTT ».

*** Adhésions : individuelle = 10 €, couple = 12 €, famille = 15 €, associations et bienfaiteurs = 50 €**

*** Dons : 100 €, 200 € ou 300 €, ...**

Chèque à libeller à l'ordre de :

Association M.T.T, et à adresser au siège Chez Gérard LIOT 36, rue Séraphin Martin 38430 Moirans

Nom _____

Prenom _____

Adresse _____

Montant préciser seul ou couple ou famille _____